



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 95200

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les très vives préoccupations des mareyeurs suite à l'annonce par les directions départementales des affaires maritimes de l'épuisement de la ligne de crédit de l'instrument financier d'orientation de la pêche pour l'axe 3.4 du document de programmation budgétaire (qui concerne la transformation et la commercialisation des produits de la mer). Les entreprises de mareyage seront touchées de plein fouet par cette situation qui met en péril le financement de projets en cours ou achevés et les projets éventuels d'investissement. Il lui demande donc de bien vouloir indiquer à la représentation nationale quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour répondre à l'inquiétude des mareyeurs, au moment où l'ensemble de la filière pêche se mobilise pour dresser les grandes lignes de son avenir.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris en considération l'inquiétude exprimée par le mareyage au moment où s'achève la programmation de l'IFOP 2000-2006. Les lignes de crédits prévues sur cet axe connaissent un taux élevé de consommation, évitant ainsi de rendre des crédits à l'Europe (dégagement d'office). Cette consommation de crédits européens par l'aval de la filière démontre le dynamisme des entreprises de marée et de transformation. Il convient de préciser qu'au début de l'année 2006, le taux de réalisation de cette mesure n'était encore que de 67 %. Pour autant, le Gouvernement ne peut se satisfaire de l'épuisement prématuré des crédits alors que d'autres axes de l'IFOP sont encore crédités. En effet, les plans d'investissements des entreprises risquent d'être retardés dans l'attente de l'entrée en vigueur du Fonds européen pour la pêche qui prendra le relais de l'IFOP le 1er janvier 2007. C'est pourquoi, le ministère de l'agriculture et de la pêche a engagé un certain nombre d'ajustements afin d'optimiser l'utilisation des crédits européens consacrés au secteur de la pêche. En premier lieu, il a été demandé avec insistance à la Commission européenne d'accorder à la France la possibilité d'un redéploiement de crédits prévus sur l'axe 2 inemployés (construction et modernisation de la flotte) vers les axes 3 et 4 (mareyage et transformation des produits). Un recensement des projets n'ayant pas connu de commencement d'exécution a été réalisé durant l'été 2006. Ce travail a produit des résultats positifs puisque 7 MEUR sont à nouveau disponibles pour des nouvelles programmations sur les axes 3 et 4. Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à ce que tous les dossiers ayant reçu un avis favorable des commissions régionales de modernisation (COREMODE) reçoivent des aides de l'Europe. Malgré ces difficultés inhérentes à la fin de gestion du programme 2000-2006, la France a tout lieu de se féliciter du degré d'exécution de l'IFOP qui aura été un formidable outil de modernisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Dès le 1er janvier 2007, le Fonds européen pour la pêche (FEP), prendra le relais et de nouvelles opérations pourront être programmées.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95200

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5289

Réponse publiée le : 21 novembre 2006, page 12124